



Rapport annuel de gestion 2010-2011



Conseil de la famille
et de l'enfance

Le contenu de cette publication a été rédigé par le Conseil de la famille et de l'enfance

Coordination et rédaction : Isabelle Bitauveau
Soutien technique à la réalisation : Céline Gariépy
Responsable des communications : Claire Gagnon

La traduction et la reproduction totales ou partielles de ce rapport sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE
900, boulevard René-Lévesque Est
Place Québec, 8^e étage, bureau 800
Québec (Québec) G1R 6B5
Téléphone : 418 646-7678
Sans frais : 1 877 221-7024
Télécopieur : 418 643-9832

© 2011 Conseil de la famille et de l'enfance
Dépôt légal – 2011

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN : 978-2-550-62366-3 (Version imprimée)
ISBN : 978-2-550-62367-0 (Version PDF)
ISSN : 1711-1617

Québec, le 29 juin 2011

Madame Yolande James
Ministre de la Famille
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre, conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, le Rapport annuel de gestion du Conseil de la famille et de l'enfance pour l'exercice s'étant terminé au 31 mars 2011. Il s'agit du dernier rapport de gestion que produira notre organisme puisque le Conseil de la famille et de l'enfance sera aboli à compter du 1^{er} juillet 2011. Pour cette raison, le présent rapport rend également compte des activités pour la période allant du 1^{er} avril 2011 à ce jour.

Conformément à la loi instituant le Conseil, je vous remercie de déposer ce rapport à l'Assemblée nationale, comme le requièrent les dispositions de la Loi sur l'administration publique.

Veuillez recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueuses salutations.

La présidente,



Marie Rhéaume

TABLE DES MATIÈRES

1.	Éléments contextuels.....	9
2.	Présentation du Conseil de la famille et de l'enfance	9
2.1	La mission	9
2.2	La composition du Conseil.....	10
2.3	Le fonctionnement du Conseil	11
2.4	Les partenaires et les destinataires	12
3.	Les ressources du Conseil de la famille et de l'enfance	12
3.1	Les ressources humaines	12
3.2	Les ressources financières	13
3.3	Les ressources matérielles et informatiques.....	13
4.	Les résultats en fonction de la planification stratégique 2006-2009.....	13
4.1	Développer et promouvoir une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants	14
4.2	Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat	18
4.3	Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance	25
5.	Application des lois, des politiques et des responsabilités administratives	28
5.1	La Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels.....	28
5.2	L'éthique et la déontologie.....	28
5.3	La politique linguistique.....	28
5.4	Programme d'accès à l'égalité	29
5.5	Bilan des moyens mis en œuvre pour actualiser la politique concernant la santé des personnes au travail	29
5.6	Suivi des recommandations du Vérificateur général.....	29
	Annexes.....	31
	Les membres du Conseil de la famille et de l'enfance	33
	Organigramme du Conseil de la famille et de l'enfance	34
	Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance	34
	Les publications du Conseil de la famille et de l'enfance en 2010-2011	39

Déclaration sur la fiabilité des données

Les informations contenues dans le présent Rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. La présente déclaration porte sur la fiabilité des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents à ces données.

Je déclare que le Rapport annuel de gestion 2010-2011 du Conseil de la famille et de l'enfance rend compte fidèlement des résultats atteints en lien avec sa mission, ses valeurs, ses orientations et ses objectifs ainsi que de l'utilisation des ressources qui lui sont confiées.

À ma connaissance, les données contenues dans le présent Rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et correspondent à la situation qui prévalait au sein de l'organisme au 31 mars 2011.

La présidente du Conseil de la famille et de l'enfance,



Marie Rhéaume

1. Éléments contextuels

Le 12 mai 2010, M^{me} Monique Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, a présenté le projet de loi n° 104, Loi sur l'abolition de certains conseils et du Fonds du service aérien gouvernemental. Ce projet de loi, qui prévoyait, entre autres, l'abolition du Conseil de la famille et de l'enfance, avait pour objet de mettre en œuvre certaines mesures annoncées lors du discours du budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette.

Par la suite, le 11 novembre 2010, M^{me} Michèle Courchesne, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, a présenté le projet de loi n° 130, Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la Société québécoise de récupération et de recyclage et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds. Ce nouveau projet de loi, se substituant au précédant, abolissait le ministère des Services gouvernementaux et confiait les responsabilités qui en relèvent au président du Conseil du trésor; il visait également l'abolition de certains fonds ou leur regroupement en un seul; il visait l'intégration d'activités d'organismes conseil aux ministères desquels ils relevaient, soit, le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre, le Conseil de la science et de la technologie, le Conseil des relations interculturelles, le Conseil de la famille et de l'enfance, le Conseil des aînés et le Conseil permanent de la jeunesse. Il comportait des dispositions transitoires concernant notamment le transfert des droits et obligations des organismes et des fonds abolis, la poursuite de leurs affaires, le transfert de leurs actifs et de leur personnel ainsi que les mandats de leurs membres.

Ces annonces successives ont eu un impact important sur l'ensemble des activités du Conseil de la famille et de l'enfance. Le présent rapport s'inscrit dans ce contexte.

2. Présentation du Conseil de la famille et de l'enfance

2.1 La mission

La Loi sur le Conseil de la famille et de l'enfance lui a confié la mission de conseiller la ministre de la Famille sur toute question relative à la famille et à l'enfance. Il doit donc développer une vision horizontale et prospective des familles et des enfants du Québec. Le Conseil doit aussi donner son avis à la ministre sur toute question ou projet relatif à la famille et à l'enfance que celle-ci lui soumet. Le Conseil doit également favoriser l'expression des familles et de leurs représentants; celle des milieux et des institutions concernés par les questions relatives à la famille et à l'enfance.

Le Conseil a pour principale fonction d’agir comme un observateur éclairé des conditions de vie des familles et des enfants du Québec et de contribuer à cerner les moyens d’amélioration de ces conditions. À cet effet, il doit, conformément à sa loi constitutive, produire annuellement un rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Québec, à la manière d’une vigie permanente. Il réalise également des consultations, des études et des recherches, relatives à la dynamique et au contexte qui caractérisent les univers familiaux contemporains. La production d’avis, de rapports, de mémoires et d’études, la participation ou l’organisation d’événements publics et la réalisation d’activités de communication marquent ses principales actions.

Dans l’exercice de ses fonctions :

- il doit donner son avis à la ministre sur toute question ou projet relatif à la famille et à l’enfance que celle-ci lui soumet;
- il doit produire annuellement un rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants du Québec;
- il peut solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes sur toute question relative à la famille et à l’enfance;
- il peut saisir la ministre sous forme d’avis de toute question relative à la famille et à l’enfance qui mérite l’attention ou une action du gouvernement et lui soumettre ses recommandations;
- il effectue ou fait effectuer les études et les recherches qu’il juge utiles ou nécessaires à l’exercice de ses fonctions;
- il fournit de l’information au public sur tout avis ou rapport qu’il a transmis à la ministre et que celle-ci a rendu public.

2.2 La composition du Conseil

Le Conseil de la famille et de l’enfance est une assemblée de quinze membres nommés par le gouvernement du Québec après consultation de groupes voués aux intérêts des familles et des enfants et de milieux et d’institutions concernés par les questions d’intérêt familial. La durée du mandat des membres, renouvelable une seule fois consécutivement, est de trois ans, celui de la présidence, également renouvelable, est de cinq ans. La liste des membres est présentée en annexe.

La sous-ministre du ministère de la Famille et des Aînés, M^{me} Line Bérubé, de même que la Secrétaire générale du Conseil de la famille et de l’enfance, M^{me} Isabelle Bitaudeau, assistent et participent aux séances, mais n’ont pas droit de vote.

2.3 Le fonctionnement du Conseil

Les activités menées par le Conseil de la famille et de l'enfance reflètent les fonctions que lui a confiées le législateur. La ministre de la Famille peut saisir le Conseil de toute question ou projet relatifs à la famille et à l'enfance. Le Conseil peut également se saisir lui-même de toute question relevant de sa compétence. Tous les avis du Conseil sont transmis à la ministre et sont, par la suite, rendus publics dans un délai d'au plus 60 jours.

Pour réaliser ses mandats, le Conseil compte sur l'apport de ses membres et sur un bureau de permanence composé de personnel issu de la fonction publique. Les membres conviennent des orientations quant au contenu des travaux, ils approuvent les productions diverses, les textes et les recommandations. Ils se répartissent en comités de travail, assistés d'un analyste-conseil et de la secrétaire générale, pour les consultations et l'élaboration des avis et rapports et peuvent s'adjoindre, s'il y a lieu, des collaborateurs externes pour l'étude de questions particulières.

Le personnel de la permanence, sous la responsabilité de la secrétaire générale, effectue les études, élabore les projets et rédige les productions écrites. La secrétaire générale, sous l'autorité de la présidente, administre le personnel, le budget et les ressources matérielles et informatiques. Pour ses activités administratives, le Conseil bénéficie par ententes de services du soutien des directions concernées du ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

La présidente, responsable de la réalisation des objectifs du Conseil, dirige les réunions et assume à temps plein la bonne marche de l'organisme, tant sur le plan administratif que sur celui des travaux. Elle représente le Conseil dans ses rapports avec la ministre de la Famille, les institutions politiques, les réseaux institutionnels ainsi que, de manière générale, avec l'ensemble des partenaires et du grand public.

Le Conseil a tenu ses réunions de l'année aux dates suivantes :

20 mai 2010	153^e réunion
17 juin 2010	154^e réunion
14 octobre 2010	155^e réunion
8 décembre 2010	156^e réunion

De plus, le 13 mai 2011, une **réunion spéciale** a eu lieu, rassemblant cinq membres du Conseil des aînés, cinq membres du Conseil permanent de la jeunesse et cinq membres du Conseil de la famille et de l'enfance.

2.4 Les partenaires et les destinataires

Son partenaire prioritaire dans la recherche de l'amélioration du bien-être des familles et des enfants est le ministère de la Famille et des Aînés. Cependant, il établit aussi des partenariats avec d'autres conseils consultatifs, des organismes gouvernementaux et des réseaux publics, avec des associations professionnelles et communautaires, des groupes de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille et l'enfance.

La principale destinataire des travaux du Conseil est en premier lieu la ministre de la Famille. Il est cependant manifeste que les fonctions prévues dans cette même loi élargissent le champ d'action du Conseil. Étant donné la diversité et le nombre de secteurs décisionnels ayant une incidence sur la vie quotidienne des familles - que ce soit dans le domaine économique et social, ceux de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de la consommation, du logement et du développement territorial-, l'ensemble du gouvernement et ses réseaux d'interventions sont visés par les activités du Conseil.

Le Conseil s'adresse également aux groupes relais d'influence, aux leaders d'opinion ainsi qu'aux grands acteurs sociaux pour les amener à rechercher des pistes d'amélioration des conditions de vie des familles et des enfants. Ses interventions visent également à informer et à consulter la population en général.

3. Les ressources du Conseil de la famille et de l'enfance

Pour l'administration de ses ressources, le Conseil a bénéficié au cours de l'année 2010-2011 d'ententes de services en matière de gestion de la rémunération et de l'assiduité, de support informatique et de ressources matérielles.

3.1 Les ressources humaines

Le Conseil de la famille et de l'enfance a disposé en 2010-2011 d'un effectif total de douze postes autorisés en équivalent temps complet (ETC). Il est à noter que cette période a été marquée par une succession de départs de 7 employés, suite à l'annonce éventuelle de l'abolition du Conseil. L'organigramme au 31 mars 2011 est présenté en annexe.

L'effectif autorisé au 31 mars 2011, se répartit comme suit :

Emplois réguliers au 31 mars 2010	
Présidente	1
Cadre	1
Professionnels	2
Agente de secrétariat	1

Malgré le contexte, le Conseil a continué à favoriser le développement de la formation en privilégiant la participation à des événements scientifiques ou publics portant sur la famille et l'enfance.

3.2 Les ressources financières

Le budget pour l'exercice 2010-2011 du Conseil de la famille et de l'enfance est un élément de programme du Plan annuel de gestion des dépenses du ministère de la Famille et des Aînés. Comme au cours des années précédentes, le Conseil a respecté l'enveloppe budgétaire qui lui a été allouée.

Les dépenses réelles pour les exercices 2009-2010 et 2010-2011 :

Catégories	Crédits votés 2010-2011 (000\$)	Dépenses réelles 2009-2010 (000\$)	Dépenses réelles 2010-2011 (000\$)
Rémunération	849,9	781,2	505,1
Fonctionnement	249,2	232,3	138,9
Immobilisation	2,0	5,1	0,0
Total	1 101,1	1018,6	644,0

3.3 Les ressources matérielles et informatiques

Les ententes de services avec le CSPQ et le ministère de la Famille et des Aînés permettent au Conseil de bénéficier des services de la Direction des communications et de ceux de la Direction des technologies de l'information en matière de soutien informatique, de sécurité informatique, de développement d'outils de diffusion informatisés. Ce soutien lui permet aussi d'actualiser de façon continue son site Internet.

4. Les résultats en fonction de la planification stratégique 2006-2009

Depuis plus de 20 ans, le Conseil examine avec une attention soutenue la situation des familles contemporaines, caractérisées par la diversité de leurs structures et la mouvance des trajectoires conjugales et familiales. Animé par la conviction des forces et des ressources qui résident dans la famille et du rôle primordial qu'elle joue dans l'édification d'une société stable et harmonieuse, le Conseil a à cœur de contribuer au développement, à la qualité de vie et à l'épanouissement des familles. Le Conseil adopte une vision large des besoins des familles et porte un regard vigilant sur le contexte social dans lequel elles évoluent.

La Planification stratégique, déposée en 2006, énonce la mission du Conseil, le contexte et les enjeux qui façonnent son environnement ainsi que les orientations, les axes d'intervention et les objectifs retenus pour guider ses actions au cours des années.

Au cours de l'année 2009-2010, le Conseil a préparé le renouvellement de sa planification stratégique. Cependant, le processus menant à son dépôt, prévu au printemps 2010, a été interrompu suite à l'annonce du projet d'abolition du Conseil. Le présent rapport s'établit donc en continuité avec la planification 2006-2009.

Trois grandes orientations, chacune donnant lieu à plusieurs axes d'intervention, ont été retenues :

- **Développer et promouvoir une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants**
- **Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat**
- **Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance**

Chacune de ces orientations se décline en plusieurs objectifs pour lesquels le Conseil a développé des indicateurs lui permettant de rendre compte des résultats de son action. Étant donné la nature des activités du Conseil et la spécificité de son mandat, des commentaires ont été ajoutés pour mieux caractériser le travail accompli.

4.1 Développer et promouvoir une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants

Axe d'intervention : l'établissement des priorités liées au développement de la politique familiale

Objectif	Fournir au ministre des points de repère en produisant un rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants
Indicateur	Production du Rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants
Résultats	<i>Préparation du Rapport portant sur le logement.</i> <i>Travaux préliminaires en vue de la préparation du Rapport 2010-2011 portant sur l'enfance.</i>

Commentaire

Le Conseil de la famille et de l'enfance a entamé au cours de l'année 2009-2010 un rapport sur la situation des familles et des enfants. Abordant le thème du logement, ce document fait un tour

d'horizon de la situation résidentielle des familles au Québec. Il s'agit d'un sujet d'étude encore trop peu documenté.

Par ailleurs, le Conseil a débuté des travaux préliminaires en vue de la production du Rapport 2010-2011 sur la situation et les besoins des familles et des enfants. Son intention était de dresser un portrait de l'enfance contemporaine au Québec.

L'état d'avancement de ces deux projets au moment du départ des analystes qui en avaient la charge n'a pas permis au Conseil d'envisager une production d'ici la date prévue de la fin de ses activités.

Axes d'intervention :

- *l'éclairage novateur sur les phénomènes émergents*
- *un regard critique sur les orientations des politiques sociales et familiales et sur les orientations institutionnelles et l'attention à la portée des outils de diffusion du Conseil*

Objectif	Observer l'actualité politique et sociale sur des événements susceptibles de toucher les familles et les enfants
Indicateur	Production d'études, de mémoires et de commentaires
Résultats	<ul style="list-style-type: none">• <i>Le Conseil de la famille et de l'enfance et après... Une mission essentielle à préserver - Mémoire déposé dans le cadre de l'étude du projet de loi n°104, Loi sur l'abolition de certains conseils et du Fonds du service aérien gouvernemental</i>• <i>Mémoire du Conseil de la famille et de l'enfance sur le projet de loi n° 126, Loi resserrant l'encadrement des services de garde à l'enfance</i>• <i>Préserver le dialogue avec les familles, le point de vue du Conseil de la famille et de l'enfance - Mémoire sur le projet de loi n°130, Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la Société québécoise de récupération et de recyclage et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds</i>• <i>Allocution sur le document « Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait – Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes ».</i>• <i>Pistes de réflexion pour un Conseil citoyen Mémoire présenté conjointement par le Conseil des aînés, le Conseil de la famille et de l'enfance et le Conseil permanent de la jeunesse</i>

Commentaire

- *Le Conseil de la famille et de l'enfance et après... Une mission essentielle à préserver - Mémoire déposé dans le cadre de l'étude du projet de loi n°104, Loi sur l'abolition de certains conseils et du Fonds du service aérien gouvernemental*

Ce mémoire a été déposé à la Commission des finances publique le 27 mai 2010.

À leur réunion du 20 mai 2010, les membres ont décidé de s'adresser aux élus à l'occasion de l'étude du projet de loi n° 104. Dans ce mémoire, ils livrent leurs réflexions sur les impacts de l'abolition du Conseil de la famille et de l'enfance. Ils mettent aussi en lumière les facteurs à prendre en compte dans l'avenir pour poursuivre le développement de politiques favorables à l'épanouissement et au bien-être des familles du Québec.

- *Mémoire du Conseil de la famille et de l'enfance sur le projet de loi n° 126, Loi resserrant l'encadrement des services de garde à l'enfance*

Ce mémoire a été présenté à la Commission des relations avec les citoyens le 16 novembre 2010.

Particulièrement préoccupé par le bien-être des familles et l'intérêt des enfants, le Conseil de la famille et de l'enfance, depuis les débuts de son existence, porte un œil vigilant sur le développement du réseau des services de garde et s'est exprimé sur toutes les réformes qu'il a connues. Le Conseil a toujours soutenu que des services de garde de qualité, accessibles, universels, conçus pour répondre aux besoins de développement des enfants et aux attentes des parents, font partie intégrante d'une politique familiale.

D'emblée, le Conseil considère positivement les objectifs poursuivis par le projet de loi n° 126. Il expose, dans ce mémoire, les éléments qui ont retenu son attention et propose des ajustements en prenant en considération leurs impacts pour les familles.

- *Préserver le dialogue avec les familles, le point de vue du Conseil de la famille et de l'enfance - Mémoire sur le projet de loi n°130, Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la Société québécoise de récupération et de recyclage et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds*

Ce mémoire a été déposé à la Commission des finances publique le 1^{er} février 2011.

À l'occasion de l'étude du projet de loi n° 130, les membres ont souhaité s'adresser aux élus. Dans ce mémoire, ils livrent leurs réflexions sur les impacts de l'abolition du Conseil de la famille et de l'enfance. Ils mettent aussi en lumière les facteurs à prendre en compte dans l'avenir pour poursuivre le développement de politiques favorables à l'épanouissement et au bien-être des familles du Québec. Enfin, ils présentent une proposition, élaborée conjointement avec le Conseil permanent de la jeunesse et le Conseil des aînés, en vue de préserver une des missions essentielles de leurs

organismes respectifs, le dialogue avec les citoyens, et de faciliter l'établissement d'un nouveau contrat social entre les générations.

- Allocution sur le document « *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait – Vers un deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes* »

Le 2 février 2011, la présidente a prononcé une allocution, en compagnie de Isabelle Bitauveau et de Jacinte Roberge, respectivement secrétaire générale et agente de recherche au CFE, devant la Commission des relations avec les citoyens sur le projet du deuxième plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle y a présenté quelques pistes d'action qui mériteraient d'être explorées plus à fond à l'occasion de la préparation du deuxième plan d'action en matière d'égalité. Retenons que le Conseil de la famille et de l'enfance, en accord avec ses travaux antérieurs, a volontairement mis l'accent sur le volet conciliation famille-travail tout en invitant à une meilleure reconnaissance du rôle des pères.

- *Pistes de réflexion pour un Conseil citoyen - Mémoire présenté conjointement par le Conseil des aînés, le Conseil de la famille et de l'enfance et le Conseil permanent de la jeunesse*

Dans la foulée de la proposition élaborée en vue de l'étude du projet de loi n° 130, les présidents ont convié leurs membres à participer à une rencontre spéciale qui s'est tenue les 12 et 13 mai 2011 en vue d'explorer davantage cette proposition et de réfléchir au mandat, aux fonctions et aux attributions qui pourraient être conférés à un tel organisme conseil.

Ce mémoire fait état des résultats des discussions menées par les 15 membres participants, issus des trois Conseils. Au cours des discussions menées à cette occasion, le projet a évolué et sa dénomination a été changée pour le terme, considéré comme plus inclusif, de *Conseil citoyen*.

Bien que cette option n'ait pas été retenue parmi les amendements apportés lors de l'étude du projet de loi n° 130, les membres des trois Conseils ont considéré utile d'en faire connaître les grandes lignes. Selon eux, le besoin de disposer d'un organisme consultatif pourrait à nouveau se faire sentir dans l'avenir. Ce texte a pour objectif de laisser à d'éventuels successeurs des pistes de réflexion sur le rôle que pourrait jouer une telle institution.

Objectif **Maintenir et améliorer la qualité des analyses et des recommandations**

Résultats Lettres et commentaires reçus suite à la diffusion des documents produits

Commentaire

Les commentaires reçus par le Conseil s'expriment par plusieurs canaux (courrier, courrier électronique, commentaires sur le site Internet, commentaires directs, etc.). La majorité des commentaires reçus au cours de l'année 2010-2011 avaient trait à l'annonce de l'abolition du Conseil de la famille et de l'enfance et à ses impacts. Plusieurs commentaires ont été émis pour appuyer la proposition contenue dans le mémoire sur le projet de loi n°130, soit la création d'un Conseil des générations.

4.2 Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat

Axe d'intervention : la prise en compte des points de vue diversifiés des parents, des intervenants et des observateurs de la situation des parents et des enfants

Objectif **Tenue de consultations lors de la préparation des rapports, avis, mémoires, etc.**

Indicateur Nombre et type de consultations

Résultat Dans la perspective de l'intégration des activités du Conseil de la famille et de l'enfance au ministère de la Famille et des Aînés, le Conseil a produit une note intitulée *Consulter les familles : L'expérience du Conseil de la famille et de l'enfance* à l'intention de M^{me} Yolande James, ministre de la Famille.

Commentaire

Le Conseil se fait un point d'honneur de procéder à une consultation pour chacune de ses productions. Bien que son ampleur ou que son appareillage scientifique puisse varier d'un ouvrage à un autre, le Conseil l'identifie toujours lors de ses publications. L'élaboration de certaines études ou de mémoires peut requérir l'apport d'experts, de chercheurs ou de spécialistes. Cependant, le Conseil, par ses publications, se montre toujours attentif à faire entendre aussi le point de vue des familles elles-mêmes.

Objectif **Maintien et développement de liens avec les différents organismes gouvernementaux, en particulier le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et également avec des organisations de la sphère internationale dont la mission est en lien avec celle du Conseil**

Indicateur Nature et nombre de rencontres avec le MFA et les organismes gouvernementaux

Résultats Collaborations ponctuelles et régulières

Commentaire

À plusieurs reprises, au cours de l'année, la présidente du Conseil a rencontré la ministre de la Famille. Cette dernière a également tenu à rencontrer les membres du Conseil à l'occasion de la réunion du 14 octobre 2010.

Au cours de l'année 2010-2011, le Conseil a poursuivi sa collaboration sur une base formelle ou informelle, à des échanges d'information avec les directrices et directeurs du Ministère et avec les professionnels chargés du développement des dossiers et des recherches.

À titre d'utilisateur, le Conseil est régulièrement invité par l'Institut de la Statistique du Québec ou Statistique Canada à commenter les orientations retenues pour les grandes enquêtes sur les conditions de vie des familles.

Par ailleurs, en mai et juin 2011, il participe au comité de transition avec le ministère de la Famille et des Aînés. Ce comité est chargé de préparer le transfert des activités du Conseil dans la perspective de l'adoption du projet de loi n° 130.

La présidente a participé aux événements suivants :

2010

- 6 avril : rencontre avec la nouvelle sous-ministre du ministère de la Famille et des Aînés (MFA), M^{me} Louise Pagé, pour discuter des dossiers en cours.
- 16 avril : lancement de la Société de gestion du Fonds pour le développement des jeunes enfants, en présence du ministre de la Famille, M. Tony Tomassi, du président de la Fondation Lucie et André Chagnon, M. Claude Chagnon, de la présidente du conseil d'administration, M^{me} Line Bérubé, et de la directrice générale, M^{me} Lyse Brunet.
- 31 mai : rencontre organisée par le secrétaire du Conseil du trésor pour les dirigeants des organismes abolis ou fusionnés.
- 16 juin : rencontre avec Denys Jean, Secrétaire du Conseil du Trésor, et Michèle Bourget, sous-ministre, pour faire le suivi de la situation du Conseil.
- 30 juin : rencontre des Conseils touchés par le projet de loi n° 104.
- 24 août : rencontre des Conseils (Conseil de la famille et de l'enfance, Conseil permanent de la jeunesse et Conseil des Aînés).
- 7 septembre : rencontre au Consulat de France d'une délégation de huit sénateurs français, membres de la Commission sénatoriale des questions sociales. Ils souhaitent prendre connaissance des grandes orientations de la politique familiale, tout particulièrement de l'organisation des services de garde et des mesures de protection de la jeunesse.
- 13 septembre : première rencontre avec la nouvelle titulaire du ministère de la Famille et de l'Enfance, M^{me} Yolande James.
- 28 septembre : rencontre avec la députée M^{me} Carole Poirier, porte-parole de l'opposition officielle en matière de famille sur les impacts de l'abolition du CFE.
- Rencontre avec M^{me} Michelle Courchesne, Présidente du Conseil du Trésor, en lien avec une proposition de fusion du Conseil des aînés, du Conseil de la famille et de l'enfance et du Conseil permanent de la jeunesse.
- 20 octobre : participation aux consultations de Revenu Québec sur des modifications éventuelles du Régime de perception des pensions alimentaires.
- 17 novembre : rencontre du président du Conseil des Aînés, M. Jean-Louis Bazin, et la présidente du Conseil permanent de la jeunesse, M^{me} Geneviève Dallaire, au sujet du Conseil des générations.
- 23 novembre : Rencontre avec la ministre de la Famille, M^{me} Yolande James, sur le Conseil des générations et la production d'une note sur l'expérience du Conseil quant aux consultations.
- 14 décembre : rencontre des présidents du Conseil des Aînés et du Conseil permanent de la jeunesse sur le Conseil des générations.

2011

- 21 janvier : Rencontre avec M. Sylvain Simard, député de l'opposition officielle, dans le suivi du projet de Conseil des générations.
- 15 mars : remise des Prix Égalité, du Secrétariat à la condition féminine.
- 17 mars : annonce publique du budget provincial à l'Assemblée nationale.

- 5 avril : lancement de la norme conciliation travail-famille, une initiative du MFA, en présence de la ministre de la Famille, M^{me} Yolande James.
- 11 avril : rencontre préparatoire à l'étude des crédits avec la ministre de la Famille, M^{me} Yolande James.
- 13-14 avril : en compagnie d'Isabelle Bitauveau, secrétaire générale du CFE, présence à l'étude des crédits du portefeuille Famille par la Commission des relations avec les citoyens.
- 24 mai : rencontre, en compagnie de Isabelle Bitauveau, secrétaire générale du CFE, avec M^{me} Yolande James, ministre de la Famille, concernant la note déposée à la ministre le 26 avril 2011 intitulée : « Consulter les familles : L'expérience du Conseil de la famille et de l'enfance ».

Axe d'intervention : le partenariat avec d'autres organismes pour augmenter la capacité de rayonnement du Conseil

Objectif	Organisation d'une rencontre aux deux ans avec les organismes communautaires Famille et les acteurs sociaux préoccupés par les familles et les enfants
Indicateur	Nature et nombre de rencontres avec les organismes communautaires Famille et les acteurs sociaux préoccupés par les familles et les enfants
Résultats	Participation aux activités, colloques et assemblées des organismes Rencontres avec des représentants d'organismes

Commentaire

Le Conseil entretient des liens privilégiés avec les organismes qui représentent les familles et avec d'autres qui interviennent auprès d'elles. Ces divers organismes constituent une part importante du réseau de partenaires que le Conseil a constitué au fil du temps. Le Conseil se fait un devoir de participer le plus possible aux activités, colloques, assemblées générales des organismes pour être présent aux événements et recueillir l'expression des besoins des parents.

Réciproquement, le Conseil invite systématiquement ses partenaires à participer aux événements qu'il organise, à contribuer aux débats qu'il suscite et à nourrir ses réflexions. Dans cet objectif, les productions du Conseil bénéficient d'une large diffusion au sein de ce réseau. Le Conseil fait également valoir son point de vue par des articles ou des entrevues diffusés dans les bulletins, journaux ou sites Internet de ces organismes.

Le Conseil de la famille et de l'enfance est associé à des moments forts dans l'année qui mobilisent les familles ou qui cherchent à valoriser les parents, comme la Semaine québécoise des familles, organisée par le Réseau pour un Québec Famille dont le Conseil est membre.

La présidente siège, en compagnie de la présidente du Conseil permanent de la jeunesse et du président du Conseil des aînés, au comité d'orientation du projet *Rendez-vous des générations*, une démarche menée par l'Institut du Nouveau Monde.

Ainsi, au cours de l'année 2010-2011, la présidente a participé aux événements suivants :

2010

- 12 avril : rencontre du Comité de suivi des Rendez-vous des générations de l'Institut du Nouveau Monde.
- 14 avril : participation à un panel portant sur la prise en compte de l'immigration dans le secteur communautaire pour souligner le 30^e anniversaire de la Table de concertation au service des personnes immigrantes et réfugiées (TCRI), qui regroupe 136 organismes communautaires ayant comme mandat principal l'accueil, l'intégration et la défense des droits des familles immigrantes et réfugiées dans les différentes régions du Québec.
- 15 avril : Par la même occasion, Isabelle Bitauneau, secrétaire générale du CFE, présente les grandes lignes des travaux sur la participation des familles immigrées aux activités des organismes communautaires famille dans le cadre des journées de réflexion annuelle de la TCRI.
- 28 mai : rencontre bilan des Rendez-vous des générations tenus dans les régions du Québec en vue de la préparation de l'étape suivante qui aura lieu tout au cours de l'année qui vient.
- 23 août : Rencontre avec Louisane Côté, directrice de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille.
- 24 août : rencontre de suivi du Rendez-vous des générations.
- 23 septembre : rencontre avec Laurent Viau, président du Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec concernant certaines dispositions du Régime québécois d'assurance parentale.
- 24 septembre : rencontre avec M. Marc-André Plante, du Carrefour Action municipale et famille (CAMF), et M^{me} Sylvie Lévesque, de la Fédération des associations des familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), en lien avec l'annonce de l'abolition du CFE.
- 4 octobre
 - Participation à l'Assemblée générale annuelle du Réseau pour un Québec famille ;
 - Lancement de la campagne Bien Grandir.
- 18 octobre : rencontre avec Jean Robitaille de l'Association québécoise des CPE.
- 21 octobre : rencontre avec M^{me} Lyse Brunet, de l'organisme Avenir d'enfants.
- 1^{er} novembre participation au conseil d'administration du Réseau pour un Québec famille.
- 22 novembre : Comité de préparation de l'assemblée générale annuelle du Réseau pour un Québec famille.
- 6 décembre : participation au conseil d'administration du Réseau pour un Québec Famille.
- 9 décembre : rencontre avec M^{me} Louisane Côté, directrice de la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille.

2011

- 7 février : participation au conseil d'administration du Réseau pour une Québec famille.
- 15-16 février : Forum Avenir d'enfants, de la Fondation Lucie et André Chagnon.
- 21 mars : événement « Bien grandir ».
- 9 mai : Lancement de la recherche « La route des pères engagés » du Regroupement à la valorisation de la paternité.
- 27 mai : présence à l'ouverture du Colloque du Carrefour action municipale et familles (CAMF).
- 30 mai : Lancement du projet éducatif de l'Association des haltes garderies communautaires du Québec

Objectif	Poursuite et développement des liens avec les milieux de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille
Indicateur	Nature et nombre de partenariats avec les milieux de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille
Résultats	Siège au conseil d'administration du Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ) Siège au Conseil des partenaires et participation à différents comités du Partenariat de recherche Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles Membre du Forum consultatif sur le projet de recherche du Centre Léa-Roback portant sur les politiques de garde des enfants Vigie en recherche

Commentaire

Le Conseil voit dans sa participation aux instances de recherche sur la famille et les enfants une manière de développer ses connaissances et de faire ressortir les objets de recherche qui sont les plus susceptibles d'éclairer les phénomènes émergents touchant la famille et les enfants.

Ainsi, il siège au conseil d'administration du Conseil de développement de la recherche sur la famille et les enfants du Québec (CDRFQ) depuis 1990. Voué au transfert des connaissances, le CDRFQ organise aux deux ans un symposium de recherche qui réunit quelque 300 participants des milieux de recherche, des intervenants des réseaux et du gouvernement ainsi que des organismes communautaires Famille (OCF).

Le Conseil a également participé à plusieurs rencontres de partenaires du CDRFQ, en vue de contribuer au projet de création d'un organisme de liaison et de transfert dans le domaine de l'innovation sociale (OLTIS) sur le thème « Familles, parentalité et générations ».

Le Conseil agit très activement aussi comme membre du comité de gestion et en participant aux différents comités et activités scientifiques du Partenariat de recherche Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, qui reçoit un financement d'équipe du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC). Ce partenariat évolue au travers d'une programmation de recherche et de transfert des connaissances produisant de riches développements que peuvent s'approprier les chercheurs, les agents gouvernementaux et les groupes communautaires qui en font partie.

Enfin, le Conseil a été invité à se joindre au forum consultatif sur le projet de recherche sur les politiques de services de garde, mené par le Centre de recherche Léa-Roback sur les inégalités sociales de santé de Montréal. Cette recherche est financée par le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC).

La présidente a participé aux activités suivantes :

- 26 mai : participation à un colloque organisé par l'Institut national de la recherche scientifique, en collaboration avec les partenaires communautaires et le Conseil de la Famille et de l'enfance, portant sur « L'intervention en petite enfance : quelle place pour les familles ? ». Cette activité s'inscrivait dans le suivi du fonds pour le développement des jeunes enfants.
- 3 juin : rencontre des partenaires du partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles, à l'Institut national de la recherche scientifique.
- 18 juin : Rencontre du comité axe 3 du partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles.
- 19 octobre : participation au colloque de l'Alliance de recherche université communauté sur la « gestion des âges et des temps sociaux » (ARUC-GATS) sur « Les parcours de vie et le rôle des acteurs sociaux ».
- 28 octobre : participation au colloque sur la prévention précoce de l'Institut national de la recherche scientifique.
- 3 novembre : grande rencontre du Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociale (CLIPP). Bilan de 10 ans d'expérience en transfert de connaissances.
- 12 novembre : rencontre des partenaires du CDRFQ sur le projet d'organisme de liaison et transfert (OLTIS) dans le secteur famille.
- 25 novembre : participation au Colloque « Enfanter le monde » organisé par l'Association de santé publique du Québec.
- 2 décembre : Séminaire organisé par le partenariat Familles en mouvances et dynamiques intergénérationnelles.
- 15 décembre : Conseil des partenaires – partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles.

2011

- 28 janvier : Rencontre de suivi du projet d'OLTIS avec les partenaires du CDRFQ.

4.3 Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance

Axes d'intervention :

- *la diffusion et la promotion des travaux du Conseil*
- *le suivi des avis et des rapports*

Objectif **Mettre en application le plan de communication selon les critères suivants :**
- **information des médias**
- **prise de parole dans les événements publics**
- **qualité des publications**
- **qualité du site Internet**
- **diversité des outils de communication**

Indicateur Taux de mise en œuvre selon les critères déterminés

Résultats Conception graphique des publications majeures

Indicateurs de fréquentation du site Internet

Commentaire

Pour que les travaux du Conseil aient une large diffusion et que leur influence soit la plus déterminante possible, les stratégies de communication sont essentielles. Aussi, le Conseil effectue annuellement la révision de son plan de communication pour le rendre plus efficace.

Chaque publication majeure (en particulier les avis et les rapports annuels) fait l'objet d'une conception graphique spécifique et porte une signature distincte.

Le site Internet, toujours en évolution, est considéré comme un site convivial et accessible. Grâce aux efforts investis en cette matière, les statistiques de fréquentation, relevées de janvier 2005 à septembre 2010, sont très satisfaisantes. D'autres indicateurs, comme des sondages ponctuels, ont également été utilisés afin de mieux connaître les attentes des personnes qui visitent le site et d'y répondre.

Chiffres clés	2008-2009	2009-2010	2010-2011 (sur 5 mois)
Nombre de visites			
total annuel	113 171	82 402	31 907
Durée moyenne de la visite	34 minutes 25	35 minutes 12	19 minutes 07

Axe d'intervention : la représentation publique du Conseil de la famille et de l'enfance

Objectif Assurer une présence aux diverses manifestations et activités du domaine familial

Indicateur Nature et nombre des présences, par un représentant du Conseil de la famille et de l'enfance, aux diverses manifestations et activités du domaine familial

Résultats *Conférences sur des thématiques en lien avec les travaux du Conseil*

Commentaire

Les travaux menés dans le cadre de l'étude *Participation des familles immigrées aux activités des organismes communautaires Famille* ont été présentés lors du Colloque *Agir pour intégrer* organisé en avril 2010 par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI).

Le 10 mai 2010, présentation d'une communication sur le thème de la « Famille à l'horizon 2020 : faire aujourd'hui les bons choix pour l'avenir », dans le cadre du 78^e Congrès de l'Acfas à l'Université de Montréal.

Axe d'intervention : la reconnaissance de l'expertise du Conseil de la famille et de l'enfance par les milieux gouvernementaux, associatifs, de recherche et par les médias sur toutes les questions de famille et d'enfance

Objectif Augmentation de l'accessibilité du Centre de documentation

Résultats Mise à jour de la documentation disponible

Mise en ligne de la liste des nouveautés

Diffusion d'un outil promotionnel décrivant le Centre de documentation

Le centre de documentation du Conseil rassemble près de 5 000 ouvrages spécialisés touchant la famille et l'enfance. Ouvert au public, il bénéficie essentiellement de la fréquentation de personnes, spécialistes ou étudiants, à la recherche de publications spécialisées sur la famille. Jusqu'au départ de la responsable du centre de documentation, la liste des nouveautés a été systématiquement annoncée sur le site Internet du Conseil de la famille et de l'enfance.

Objectif Répondre adéquatement aux demandes diversifiées de renseignements et d'informations

Indicateur Taux de réponse et taux de satisfaction de la clientèle

Résultats Taux de réponse : 100 %

Indicateurs pour le taux de satisfaction en développement

Bien que le Conseil de la famille et de l'enfance n'administre pas de services directs à la population, il reçoit à l'occasion des demandes de renseignements du public. Les demandes d'information envoyées par courriel reçoivent systématiquement une réponse ou un accusé de réception dans les 24 à 48 heures. Un grand nombre de ces demandes concerne les programmes et services pour les familles, les demandeurs sont référés, selon les cas, vers les services du Ministère ou vers Services Québec.

5. Application des lois, des politiques et des responsabilités administratives

Comme organisme gouvernemental, le Conseil doit se conformer aux prescriptions de certaines lois qui assurent le respect des droits des citoyens et la transparence des organisations. Il est à noter qu'en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c. A-6.01), le Conseil, dans la mesure où il n'administre pas de services directs à la population ou aux entreprises, n'a pas produit de déclaration de services aux citoyens.

5.1 La Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels

Le Conseil doit, comme organisme public, prendre toutes les dispositions nécessaires pour se conformer aux exigences en matière de Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels. Il donne accès aux informations publiques qu'il produit; la diffusion de l'ensemble de ses publications et des documents administratifs répond à cette exigence. La secrétaire générale participe régulièrement aux activités organisées pour le réseau des responsables en cette matière.

Deux demandes d'accès à l'information a été formulées à l'adresse du Conseil en 2010-2011, lesquelles ont reçu réponse dans un délai de 48 heures.

5.2 L'éthique et la déontologie

Le personnel est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique et se conforme aux directives du *Plan d'action pour consolider l'infrastructure de l'éthique au sein de l'administration gouvernementale*. La responsabilité de la mise en œuvre de son *plan d'action en éthique*, a été confiée à M^{me} Claire Gagnon, responsable des communications. Pour leur part, les membres du Conseil s'engagent à respecter un code de déontologie. Une copie de ce code est présentée en annexe. Comme dans les années antérieures, aucun manquement à ce code n'a été signalé en 2010-2011.

5.3 La politique linguistique

Le Conseil se conforme à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. Les logiciels utilisés par le personnel sont en français, le site Internet et la documentation produite par le Conseil au cours de l'année 2010-2011 ont respecté la même politique.

5.4 Programme d'accès à l'égalité

Il n'y a eu aucun recrutement par le Conseil au cours de l'année 2010-2011.

Le tableau ci-après indique l'état de situation au 31 mars 2011 quant au niveau de représentation des femmes au sein de l'effectif du Conseil.

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau
Nombre de femmes	2/2	2/2	0/3	1/1
Pourcentage	100 %	100 %		100 %

5.5 Bilan des moyens mis en œuvre pour actualiser la politique concernant la santé des personnes au travail

Relativement à la politique concernant la santé des personnes au travail, l'examen des postes de travail a mené au renouvellement du mobilier de bureau en 2005-2006. Les postes de travail sont désormais constitués d'un mobilier intégré et de fauteuils ergonomiques.

5.6 Suivi des recommandations du Vérificateur général

Le Conseil de la famille et de l'enfance n'a pas fait l'objet de recommandations de la part du Vérificateur général depuis l'année 2000-2001.

Annexes

Les membres du Conseil de la famille et de l'enfance

Au 31 mars 2011, le Conseil est composé des membres suivants :

Présidente

M^{me} Marie Rhéaume

Vice-président

M. Jean-Nil Thériault
Directeur des services administratifs
Université du Québec à Rimouski, Campus Lévis
Président de l'Association des centres jeunesse du Québec

Membres

M^{me} Dominique Barsalou
Avocate

M^{me} Maria R. Battaglia
Avocate

M^{me} Sylvie Carter
Coordonnatrice au développement
Espace Chaudière-Appalaches
Administratrice du Regroupement des
organismes Espace du Québec

M^{me} Jane Cowell-Poitras
Conseillère associée
Développement social, familles et aînés
Conseillère de la Ville de Montréal
Arrondissement de Lachine

M. Pierre Jobin
3^e Vice-président de la Centrale des syndicats du
Québec

M. Georges Konan
Président de Gala Noir et Blanc
Au-delà du racisme
Coordonnateur de la Fondation canadienne pour
les jeunes Noirs

M^{me} Louise Mercier
Vice-présidente à la Fédération des travailleurs et
travailleuses du Québec et présidente du comité
de la condition féminine

M. Marc-André Plante
Directeur général
Carrefour action municipale et famille

M^{me} Josée Roy
Adjointe au comité exécutif
Confédération des syndicats nationaux

M. Bill Ryan
Professeur adjoint
École de service social
Université McGill

M. Paul Savary
Médecin, oto-rhino-laryngologiste

M. Bruno Sioui
Professeur à l'Université du Québec
Abitibi-Témiscamingue

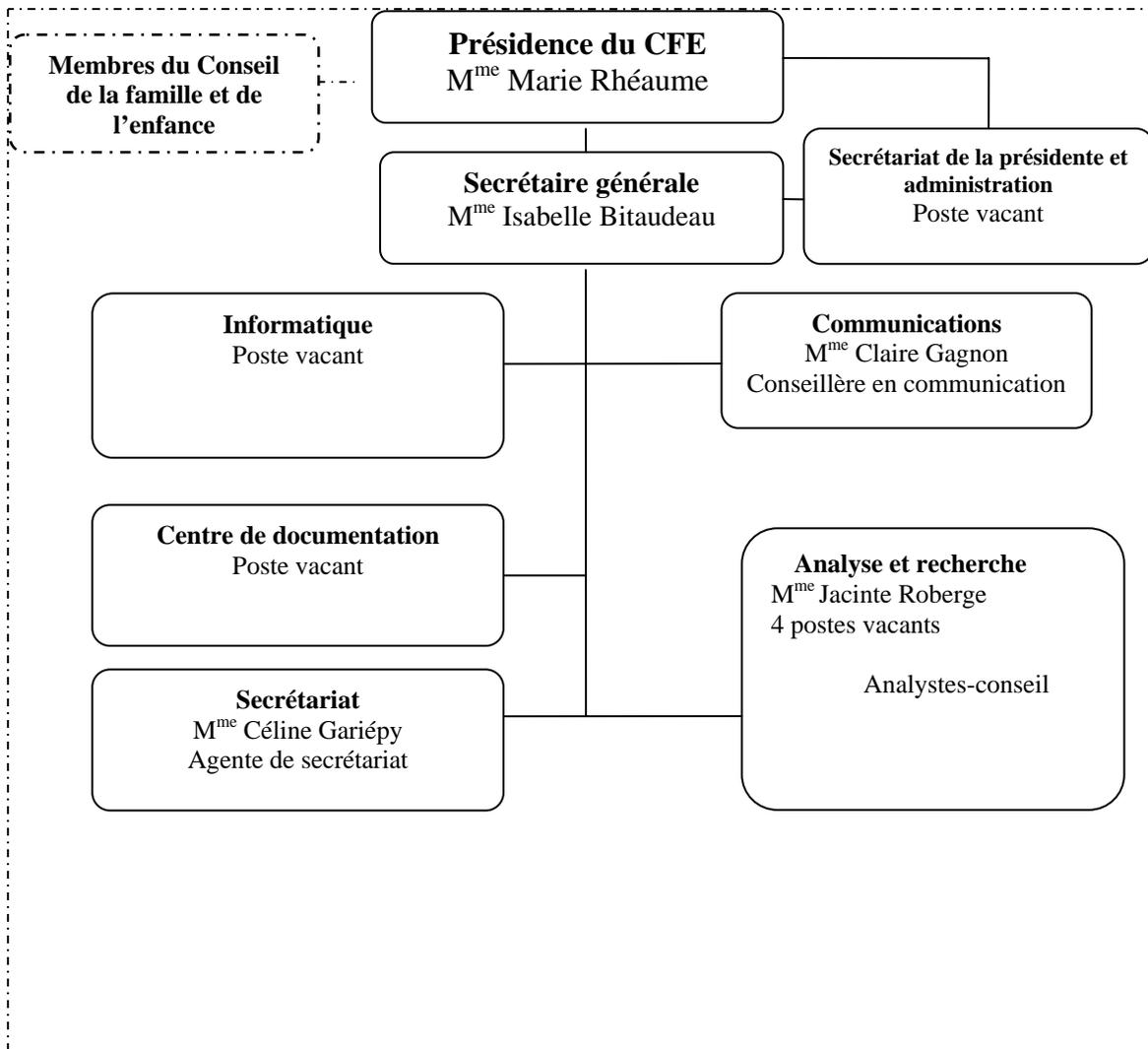
Membre désignée

M^{me} Line Bérubé
Sous-ministre par intérim
Ministère de la Famille et des Aînés

Secrétaire générale

M^{me} Isabelle Bitaudeau

Organigramme du Conseil de la famille et de l'enfance



Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance

Adopté le 14 octobre 1999

Objet et champ d'application

1. Conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (Décret 824-98 du 17 juin 1998¹), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil de la famille et de l'enfance.
2. Sont administrateurs publics, les membres du Conseil de la famille et de l'enfance : la personne titulaire de la présidence, les membres réguliers et le membre désigné par le ministre.

Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil de la famille et de l'enfance sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre responsable de la politique familiale sur toute question relative à la famille et à l'enfance. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence, assiduité et intégrité, avec honnêteté et discernement, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

Discretion

5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

¹ Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

Relations avec le public

6. Seule la personne titulaire de la présidence peut agir ou parler au nom du Conseil et, dans certains cas et par délégation, la vice-présidente ou le vice-président ou d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Elles s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.

Neutralité

7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
8. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Activités politiques

9. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, doit informer la secrétaire générale du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.
10. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État et dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions si elle est élue et accepte son élection à une charge publique à temps plein.

Conflits d'intérêt

11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
13. Pour éviter tout conflit d'intérêt, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la personne titulaire de la présidence, de la rémunération à laquelle elle a droit dans le cadre de ses fonctions.
14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.

15. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.
16. Tout autre membre du Conseil qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêt.

Exclusivité de service

17. La personne titulaire de la présidence, si elle est à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommée l'assigne aussi à d'autres fonctions.

L'après-mandat

18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

19. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
20. La présidente ou le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Elle ou il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
22. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.

23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État, à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

**DÉCLARATION CONCERNANT LA CONNAISSANCE DES PRINCIPES
D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE**

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance et m'engage à m'y conformer.

Date : _____

Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Les publications du Conseil de la famille et de l'enfance en 2010-2011

<p>Mémoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✦ <i>Le Conseil de la famille et de l'enfance et après... Une mission essentielle à préserver - Mémoire déposé dans le cadre de l'étude du projet de loi n°104, Loi sur l'abolition de certains conseils et du Fonds du service aérien gouvernemental</i> ✦ <i>Mémoire du Conseil de la famille et de l'enfance sur le projet de loi n° 126, Loi resserrant l'encadrement des services de garde à l'enfance</i> ✦ <i>Préserver le dialogue avec les familles, le point de vue du Conseil de la famille et de l'enfance - Mémoire sur le projet de loi n°130, Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et la Société québécoise de récupération et de recyclage et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds</i> ✦ <i>Pistes de réflexion pour un Conseil citoyen Mémoire présenté conjointement par le Conseil des aînés, le Conseil de la famille et de l'enfance et le Conseil permanent de la jeunesse</i> 	<p>Mai 2010</p> <p>Novembre 2010</p> <p>Février 2011</p> <p>Juin 2011</p>
<p>Rapport</p> <p><i>Le Rapport annuel de gestion 2009-2010</i></p>	<p>Juin 2010</p>

L'intégralité des publications du Conseil de la famille et de l'enfance est accessible sur son site Internet : www.cfe.gouv.qc.ca

